



TI KAZ

SASU au capital de 5000 € - RCS MARSEILLE 899 694 517

Siège social : 283, route des trois Lucs à la Valentine 13011 Marseille

Tél : 04 86 11 97 46 - Courriel : marseille11@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 2 mai 2023

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 50 000€	4166.67 €	5000 €
De 50 001 à 100 000€	7.5 %	9 %
De 100 001 à 150 000€	6.67 %	8 %
De 150 001 à 200 000€	5.84 %	7 %
De 200 001 à 250 000€	5 %	6 %
De 250 001 à 750 000€	4.17 %	5 %
Au-delà de 750 001 €	3.33 %	4 %

Les honoraires sont à la charge **du vendeur**, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

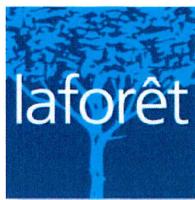
***Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

→ Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

N° TVA intra-communautaire : FR 72899694517 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° CPI13102021000000164 délivrée par le CCI de Marseille Provence – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction : SMA 8, rue Louis Armand 75738 Paris Cedex 15 - Garantie financière Gestion : SMA 8, rue Louis Armand 75738 Paris Cedex 15 - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



TI KAZ

SASU au capital de 5000 € - RCS MARSEILLE 899 694 517

Siège social : 283, route des trois Lucs à la Valentine 13011 Marseille

Tél : 04 86 11 97 46 - Courriel : marseille11@laforet.com

Locations – Barème à compter du 2 mai 2023

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : *Offert*

Honoraires pour les autres baux :

Habitation, garage (Hors résidence principale) :

10% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire et 10% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur.

Professionnels :

12,5% HT du loyer annuel, soit 15% TTC à la charge du locataire.

Commerciaux :

12,5% HT du loyer annuel, soit 15% TTC à la charge du locataire.

Prestations particulières – Barème à compter du 2 mai 2023

Honoraires d'état des lieux :

150 € TTC à la charge du mandant.

Avis de valeur écrit :

150 € TTC

Honoraires de rédaction d'acte :

180 € TTC à la charge de l'acquéreur.

Gestion locative – Barème à compter du 2 mai 2023

Honoraires de gestion:

Pack confort : 5.83% HT du loyer annuel, soit 7 % TTC à la charge du bailleur.

Pack classique : 6.67% HT du loyer annuel, soit 8% TTC à la charge du bailleur.

Pack privilège : 8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC à la charge du bailleur.

Le détail de chacune des prestations des packs est disponible à l'accueil de votre agence.

N° TVA intra-communautaire : FR 72899694517 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° CPI13102021000000164 délivrée par le CCI de Marseille Provence – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction : SMA 8, rue Louis Armand 75738 Paris Cedex 15 - Garantie financière Gestion : SMA 8, rue Louis Armand 75738 Paris Cedex 15 - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



**PACK
CONFORT**

**PACK
CLASSIQUE**

**PACK
PRIVILÈGE**

**PACK
PRIVILÈGE
NEUF**

PRESTATIONS INITIALES*

7 % ** 8 % ** 10 % ** 11 % **

- Établissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer
- Quittancement et gestion des encaissements de loyers, charges et dépôt de garantie
- Établissement et envoi des comptes rendus de gestion
- Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence
- Contrôle des attestations d'assurance du locataire
- Régularisations des charges annuelles
- Réalisation des états des lieux de sortie et décompte de sortie du locataire
- Rédaction d'actes (avenant, renouvellement)
- Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location
- Commande et Suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)
- Gestion et Suivi des congés locataire/mandant (hors frais d'huissier)
- Gestion et suivi du contentieux en impayés de loyers et/ou dégradations immobilières et/ou non respect des obligations légales ou contractuelles: déclarations, recouvrement créances, constitution de dossier huissier et avocat, gestion et suivi procédure (expulsion...)
- Gestion et suivi de tous les sinistres (DDE, incendie...): déclaration, gestion des devis et suivre travaux, gestion de l'indemnisation
- Gestion technique (travaux à caractère urgent et décence du logement): faire exécuter et suivre les travaux (avec ou sans intervention d'un expert en bâtiment, hors frais de l'expert)

COÛT HORS FORFAIT PAYABLE À L'ACTE

PRESTATIONS ANNEXES

- Gestion technique (travaux et réparations non urgents à la charge du bailleur): faire exécuter et suivre les travaux (avec ou sans intervention d'un expert en bâtiment, hors frais de l'expert) X
- Gestion technique (travaux de rénovation/embellissement/transition énergétique...): faire exécuter et suivre les travaux (avec ou sans intervention d'un expert en bâtiment, hors frais de l'expert) X
- Règlement pour le compte du mandant des charges de copropriété (sous réserve des fonds disponibles) X
- Règlement pour le compte du mandant des factures et taxes diverses (sous réserve des fonds disponibles) X
- Visite conseil (pré état des lieux) 50 € TTC
- Établissement aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis) 50 € TTC
- Établissement aide à la déclaration de TVA (monopropriété, SCI sur devis) 50 € TTC
- Constitution de dossier type ANAH X
- Représentation commission départementale de conciliation X
- Représentation expertise suite à un sinistre X
- Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat) X
- NEUF: Représentation ou assistance à la livraison, gestion, suivi et contrôle des réserves émises lors de la livraison du bien auprès du promoteur (garantie de parfait achèvement) X
- NEUF: Gestion, suivi et contrôle des réserves émises dans le cadre de la garantie biennale et décennale X
- NEUF: Représentation ou assistance à la 1^{re} Assemblée Générale X
- Représentation en Assemblée Générale Sur devis

TAUX / TARIFS

NOS PRODUITS D'ASSURANCES

- Assurance contre les risques locatifs (impayés de loyers et dégradations immobilières) 2,2% **
- Assurance Propriétaire Non Occupant (PNO) X
- Vacance locative / carence locative X